Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

URGENT

DANGER

Accident au travail

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR EN CAS D'ACCIDENT AU TRAVAIL.

Cinq étapes à suivre :

1. Déclarer immédiatement à l'employeur une blessure ou un accident.
2. Aller dès que possible voir un médecin, avant 5 jours.
3. Faire remplir par le médecin le formulaire 2001, travaux modifiés.
4. Envoyer votre déclaration à la C.N.E.S.S.T.
5. Lorsque vous recevez un formulaire de l'Emploi et développement social Canada, choisir l'option #1, indemnité en vertu de la LIAE (C.N.E.S.S.T.)

POURTANT, L'EMPLOYEUR VOUS DIRA : MENSONGE

- **Que vous avez jusqu'à six (6) mois pour déclarer et aller chez le médecin.**

LES FAITS : Il y a plusieurs délais à respecter dans les dossiers C.N.E.S.S.T, dont le premier est de déclarer **IMMÉDIATEMENT** l'accident à un représentant de l'employeur.

- **Que selon eux, ce n'est pas un accident de travail et que vous devez déclarer votre blessure au PAICD.**

LES FAITS : Tout accident arrivé dans le cadre de vos heures de travail devrait être soumis à la C.N.E.S.S.T.

- **Qu'ils offrent de vous accommoder « maison », si vous vous désistez de votre déclaration d'accident de travail.**

LES FAITS : C'est votre droit, par la loi, de déclarer tous les accidents de travail et une responsabilité de l'employeur de vous fournir les documents et d'assurer que l'enquête d'accident soit faite dans les 72hrs.

verso

➢ Qu'ils vont être capables de vous accommoder.

LES FAITS : Seul votre médecin traitant peut permettre à l'employeur de vous assigner à des travaux légers ou modifiés. L'obligation d'accommodation est la même pour l'employeur que vous soyez accidenté au travail ou que vous soyez sur l'assurance invalidité courte durée.

CNESST	PAICD
• Papiers médicaux gratuits	• Papiers médicaux à vos frais, varies entre 40$ et 150$ et plus
• 70% du revenu, en attente d'une décision • 75% du revenu, décision acceptée	• 70% du revenu
• Services médicaux payés	• Services médicaux non couverts par la Great West, IRM, écographie
• Services de réadaptation	• Physiothérapie, réadaptation et autres à vos frais selon le barème de la Great West
• % d'argent pour atteinte et limitations fonctionnelles	• Limitations fonctionnelles, processus de l'art. 54
• Retour progressif payé à 100%	• Retour progressif, heures travaillées 100% et le reste 70%
• Prise en charge	• Maximum de 30 semaines, ensuite SunLife • Aucune prise en charge
• RRA, rechute, récidive et aggravation	• Si vous avez le même diagnostic dans les 12 mois suivant votre première demande, l'assureur considère que c'est la suite du même dossier et les semaines utilisées au début sont déduites.

Le lien d'emploi est protégé par la C.N.E.S.S.T. même à long terme
vs
Canada vie offre 30 semaines seulement en courte durée avant de tomber sur l'assurance longue durée. Aucune autre protection.

Nous avons besoin d'informations **RAPIDEMENT** si la gestion tente de vous convaincre ou de vous intimider pour signer des documents de désistement à votre déclaration d'accident de travail.

NE SIGNEZ RIEN SANS NOUS APPELER
au 514-593-3953.

Carole Robidoux

Carole Robidoux
3e vice-présidente
STTP – Section locale de Montréal
CR/mhg sepb-574

Montréal, le 27 mars 2020/058